



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PASSAGE EN VIGILANCE « ORANGE NEIGE »

Gap, le 03/12/2020

en raison d'une perturbation neigeuse

Une perturbation météorologique alternant pluie et neige va toucher l'ensemble des Hautes-Alpes dès la nuit prochaine, entraînant le passage du département en **vigilance « orange neige »** à partir de **16H00 ce jeudi**.

Ces chutes de neige qui seront de faible intensité en début de nuit, se renforceront dans la seconde partie de la nuit, avec une limite pluie-neige se situant entre 600 et 700 mètres d'altitude. Au lever du jour, il faudra compter environ 3 cm de neige à 700 m d'altitude, et jusqu'à 15 cm dès 1000 m d'altitude.

Ces précipitations devraient se poursuivre vendredi, divisant le département au niveau du lac de Serre-Ponçon, avec :

- pour la moitié Ouest, une limite pluie-neige remontant à 1000 / 1200 m et pourrait finir à 1400 m en fin de journée ;
- pour la moitié Est, de la neige toute la journée, avec une limite pluie-neige fluctuante sur le secteur de l'Embrunais.

Les cumuls devraient atteindre entre 15 et 30 cm dès 1100 m d'altitude ; entre 40 et 60 cm dès 2 000 m, et jusqu'à 80 cm dans les massifs du Dévoluy et du Champsaur.

Pour la suite du week-end, le temps devrait rester relativement perturbé avec de possibles averses de neige localisées.

L'ensemble des gestionnaires routiers sera particulièrement vigilant et attentif à la sécurité de tous les usagers de la route.



Le col **Bayard** et les rampes du **Motty** sur la RN 85, les rampes de **L'Argentière-la-Bessée** et le col de **Montgenèvre** sur la RN 94, seront interdits aux poids-lourds de plus de 26 tonnes dès 20h00 ce jeudi. Cette restriction pourra évoluer en cours d'épisode.

Le col du **Lautaret** sera quant à lui interdit à la circulation au poids lourds de plus de 26 tonnes **dès 16 H 00**.



Pour rappel : les équipements spéciaux sont obligatoires sur les routes enneigées. Ils sont à adapter à la situation : pneus neige et / ou chaînes-chaussettes. Il est nécessaire de savoir monter ses chaînes-chaussettes **avant de prendre la route** et d'équiper son véhicule **par anticipation** sur les aires de chaînage, **hors des voies de circulation**.

Les forces de police et de gendarmerie veilleront au respect de ces obligations.



Conseil départemental : www.inforoute05.fr

Bison Futé : www.bison-fute.gouv.fr

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex